

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SÉCURITÉ-PRÉVENTION

Certification ponctuelle épreuves E31 et E32

	annexe 1 ≻ grille récapitulative E31 – E32				
	annexe 2 ➤ consignes d'organisation E31				
E31	annexe 3 ➤ grille récapitulative E31				
LSI	annexe 4 ➤ évaluation E31				
	annexe 5 ➤ dossier jury E31				
	annexe 6 ➤ consignes d'organisation E32 partie 1				
	annexe 7 ≻ grille récapitulative E32 partie 1				
E32	annexe 8 ≻ évaluation E32 partie 1				
partie 1	annexe 9 ≻ grille d'évaluation intermédiaire 1 : E32 partie 1				
	annexe 10 ➤ grille d'évaluation intermédiaire 2 : E32 partie 1				
	annexe 11 ➤ dossier jury E32 partie 1				
	annexe 12 ≻consignes d'organisation E32 partie 2				
E32	annexe 13 ≽grille récapitulative E32 partie 2				
partie 2	annexe 14 ≻évaluation E32 partie 2				
	annexe 15 ≻dossier jury E32 partie 2				

Baccalauréat Professionnel « Sécurité – Prévention »

Session 2013

Académie de :
Nom du candidat :
N° d'inscription :

RÉCAPITULATIF Épreuves E31 : Secours à personnes

Épreuves	Notes
Note finale de l'épreuve E31 – Secours à	/60
personnes sur 60	

RÉCAPITULATIF

Épreuves E32 : Protection des biens et de l'environnement

Épreuves	Notes
E32–Partie 1 : Gestion d'une situation	/40
E32–Partie 2 : Capacité physique du candidat à intervenir	/40
Note finale de l'épreuve E32 sur 40	/80

Consignes d'organisation

Épreuve 3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel.

Épreuve 31 : Secours à personnes

Cette épreuve prend appui sur des situations liées au secours à personnes simulées ou reconstituées. Par conséquent, une activité professionnelle la plus proche possible de la réalité doit être conçue par les sapeurs pompiers en étroite collaboration avec les professeurs concernés de l'Education Nationale. Cette préparation doit être prévue quelques jours avant la date de l'épreuve sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Des consignes de réalisation, illustrées par un exemple de mise en situation, ont été préparées à l'attention des membres de la commission d'évaluation ainsi qu'une grille d'évaluation E31–Secours à personnes.

LES PERSONNELS Á CONVOQUER

1) Pour la préparation de l'épreuve :

- deux sapeurs pompiers dont au moins un chef d'agrès et un titulaire de la qualification PAE1 (Pédagogie Appliquée aux Emplois/Activités de classe 1),
- au moins un enseignant chargé de la partie professionnelle.

Cette réunion aura pour objet de préparer plusieurs situations d'évaluation y compris les grilles intermédiaires pour que le candidat puisse procéder au tirage au sort d'un sujet. Un exemple de situation et sa grille intermédiaire sont proposés dans les consignes remises à la commission d'évaluation.

2) Pour le déroulement de l'épreuve :

- le candidat sera averti qu'il doit se munir d'un Equipement de Protection Individuelle réglementaire (EPI) en adéquation à l'activité.
- deux sapeurs pompiers dont au moins un chef d'agrès et un titulaire de la qualification PAE1 (Pédagogie Appliquée aux Emplois/Activités de classe 1),
- au moins un enseignant chargé de la partie professionnelle,
- deux sapeurs pompiers titulaires de la qualification SAP1 (Secours Á Personnes niveau 1) qui joueront les rôles d'équipiers secouristes.

NOTA : le rôle de la victime pourra être tenu par un des membres de la commission d'évaluation.

Ministère de l'Éducation Nationale

Baccalauréat Professionnel

« Sécurité - Prévention »

Session 2013

ÉPREUVE 3 : EPREUVE PRATIQUE PRENANT EN COMPTE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Sous-épreuve 31: Secours à personnes

Académie de :
Nom du candidat :
N° d'inscription :

Notée sur 60 (Coefficient 3)

Épreuves	Note
Note finale de l'épreuve E31 : Secours à personnes	/60

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E31

SECOURS Á PERSONNES ÉPREUVE PONCTUELLE

Compétences		
Capacité à intervenir et à réaliser les gestes techniques (sur 30 points)	NOTE	/30
Effectuer les gestes techniques impliqués par la mise en situation (note entre 0 et 15 points).	Report de la grille intermédiaire	/15
 Respecter les mesures d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives (note entre 0 et 6 points). 		/06
- Respecter le déroulement chronologique d'une opération de secours à personnes (note entre 0 et 9 points).		/09
Capacité à commander et à diriger son équipe (sur 18 points)	NOTE	/18
Exprimer des ordres avec clarté, précision et concision (note entre 0 et 9 points).		/09
- Prendre en compte les informations fournies. (note entre 0 et 6 points)		/06
- Réagir avec rapidité et pertinence (note entre 0 et 3 points).		/03
Capacité à communiquer (sur 12 points)	NOTE	/12
- Rendre compte de l'intervention (note entre 0 et 6 points).		/06
- Faire preuve d'une qualité d'écoute et de réconfort (note entre 0 et 3 points).		/03
- Rendre compte avec précision des éléments exploitables par le corps médical (note entre 0 et 3 points).		/03
OBSERVATIONS	NOTE	SUR 60

Baccalauréat Professionnel

« Sécurité – Prévention »

Session 2013

ÉPREUVE 3 : EPREUVE PRATIQUE PRENANT EN COMPTE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Sous-épreuve 31: Secours à personnes

Notée sur 60 (Coefficient 3)

Épreuve pratique

Consignes aux commissions d'évaluation

DOCUMENT D'AIDE Á LA CONCEPTION DES SITUATIONS D'ÉVALUATION

Épreuve 31 : Secours à personnes

LE CONTEXTE

Le candidat est évalué sur sa capacité à commander une équipe de secours lors de la prise en charge d'une victime en situation d'urgence et à pratiquer les gestes de secours appropriés. Cette épreuve nécessite la prise en compte des notions de sécurité élémentaires. En conséquence, le candidat passera l'épreuve **en tenue réglementaire EPI** (Équipement de Protection Individuelle). Il ne pourra se prévaloir d'aucun document personnel.

Cette évaluation implique une situation simulée ou reconstituée avec :

- une victime grimée (souhaitable) et/ou un mannequin,
- deux sapeurs-pompiers destinataires des ordres. Ces deux acteurs devront être titulaires des unités de valeur correspondantes aux missions d'équipiers SAP (Secours Á Personnes) au VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes),
- un témoin, si besoin, dont le rôle sera tenu par un membre de la commission. Le candidat devra alors être informé de cette hypothèse avant son intervention.

LE LIEU

Cette épreuve peut se dérouler aussi bien dans les Centres de Formation (ou dans les Centres d'Incendie et de Secours) que dans les établissements scolaires.

LES MOYENS MATÉRIELS

- un VSAV normalisé,
- une trousse de maquillage (si grimage),
- un mannequin adulte,
- deux Émetteurs/Récepteurs Portatifs.

LA COMMISSION D'ÉVALUATION

Cette évaluation ne peut pas s'envisager sans la participation de deux sapeurs-pompiers dont au moins un chef d'agrès et un titulaire de la qualification PAE1 (Pédagogie Appliquée aux Emplois/Activités de classe 1). Une ou plusieurs personne(s) enseignante(s) représente(nt) l'Education Nationale.



LE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Préalablement à l'épreuve, et en dehors du lieu de l'intervention, les membres de la commission procèdent aux contrôles administratifs et fournissent, par écrit et/ou par oral, le contexte de la situation d'évaluation. Á partir de cet instant, les évaluateurs se trouvent dans une situation d'observation du candidat (à l'exception de celui qui jouerait le rôle du témoin). La personne grimée ou le mannequin est mis(e) en situation. Le candidat évalué et ses deux équipiers arrivent sur les lieux. Ces derniers sont silencieux, agissent en fonction des sollicitations de leur « chef d'agrès. » et lui rendent compte. Le candidat doit prendre toutes les dispositions nécessaires, gestes techniques pour répondre aux attentes de la situation proposée.

L'épreuve qui ne prévoit pas de temps de préparation se déroule sur une durée de 30 minutes. Elle se déroulera en deux temps :

- **Partie 1**: 25 minutes au maximum pour la réalisation de la simulation. Tout candidat ne doit pas être interrompu sauf si le délai est dépassé. A contrario, une opération plus rapide est envisageable. Dans cette hypothèse, l'exercice est terminé et la commission enchaîne sur la partie 2.
- **Partie 2**: 5 minutes au maximum pour l'échange avec la commission. Elle a pour but de demander des compléments d'informations et/ou d'affiner certains items de la grille. Elle doit permettre également au candidat de justifier ses choix. La commission d'évaluation pourra demander au candidat de réaliser un ou des gestes techniques liés à la situation.

A l'issue de l'épreuve, la commission renseigne la grille terminale d'évaluation jointe sur une durée de 10 à 15 minutes.

L'ÉVALUATION:

Elle comporte trois parties :

- capacité à intervenir et à réaliser les gestes techniques (voir grille intermédiaire),
- capacité à commander et à diriger son équipe,
- capacité à communiquer.

La première partie a pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à effectuer ou à faire effectuer les gestes techniques adaptés à la situation. En tout état de cause, si lors du déroulement de l'épreuve le candidat n'effectue pas le **geste vital** ou procède <u>à un geste aggravant mettant en péril la vie de la victime</u>, la note 0 sur 30 sera attribuée pour cette capacité et justifiée dans la partie « observations ».

LES THÈMES POSSIBLES

- blessé: sport, voie publique, entreprise, milieu scolaire, etc.,
- autolyse, pendaison, intoxication médicamenteuse, arme à feu, etc.,
- arrêt cardio-ventilatoire,
- chute avec traumatisme rachidien impliquant un relevage difficile,
- accident domestique avec ou non un risque de contamination HIV,
- malaise par substances toxiques.
- etc.

Cette liste n'est bien évidemment pas exhaustive et les conditions de réalisation peuvent variér. Ainsi une victime peut être consciente ou non, violente, agressive, ou refusée l'hospitalisation, etc. Les conditions générales de réalisation (motif de départ pour intervention) seront définies lors de la remise du sujet au candidat (se référer à l'exemple cidessous).

E 31 - Mise en situation

Thème: Malaise cardiaque évoluant vers un arrêt cardio-respiratoire

1-INFORMATION DONNEE AU CANDIDAT SOUS FORME DE TICKET DE DEPART



2-CONDITIONS DE REALISATION DE L'EPREUVE

MISE EN SCENE

- > 1 candidat chef d'agrès du VSAV,
- > 2 équipiers sapeurs-pompiers,
- > 1 victime membre de la commission et/ou un mannequin,
- > 1 médecin régulateur, membre de la commission d'évaluation,
- > 1 témoin, membre de la commission d'évaluation.

CONSIGNES AU MEDECIN REGULATEUR

Donne l'information au candidat du départ d'une équipe SMUR sur l'intervention. Observation : délai de route estimé à 15 minutes.

CONSIGNES Á LA VICTIME

- > Adulte conscient, se plaint de douleurs thoraciques et de symptômes associés,
- > Simule l'inconscience 1 minute après l'entrée du candidat,
- > Retient sa respiration lors du contrôle de la ventilation par le candidat,
- > S'efface lorsque l'arrêt de la ventilation est constaté (un membre de la commission apporte le mannequin au candidat et lui précise : vous reprenez votre bilan là ou vous en étiez).

MATÉRIEL NECESSAIRE

- > 1 VSAV armé,
- > 2 ERP (Émetteur/Récepteur Portatif),
- > 1 mannequin adulte,
- > 1 ticket de départ.



Grille d'évaluation intermédiaire

Ce document a pour objet d'aider à l'évaluation du premier item de la capacité à intervenir et à réaliser les gestes techniques de la grille E31. En tout état de cause, si le candidat est évalué « OUI » dans le dernier item cela signifie qu'il a mis en péril la vie des intervenants ou aggravé l'état de la victime. La note zéro sur quinze est attribuée à cette capacité.

Thème : malaise cardiaque évoluant vers un arrêt cardio-respiratoire

Critères d'évaluation	oui	non	Observations
		T	
Réalise un bilan circonstanciel			
Questionne la victime (malaise)			
Met la victime dans une position adaptée			
Demande à ses équipiers la réalisation des bilans complémentaires			
Détecte l'arrêt cardio-respiratoire			
Demande un moyen médicalisé			
Commande à ses équipiers de commencer la réanimation cardio-respiratoire			
Met en place le DSA			
Réalise conformément aux règlements en vigueur, les insufflations avec matériel et les compressions thoraciques.			
NOTE			/15

Critères d'évaluation	oui	non	Justification
Commande ou réalise un geste			
mettant en péril la vie des			
intervenants			

Consignes d'organisation

Épreuve 3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel.

Épreuve 32-Partie 1-Gestion d'une situation

Cette épreuve prend appui sur des situations liées à la protection des biens et de l'environnement. Par conséquent, une activité professionnelle la plus proche possible de la réalité doit être conçue par les sapeurs-pompiers en étroite collaboration avec les professeurs concernés de l'Education Nationale. Cette préparation doit être prévue quelques jours avant la date de l'épreuve sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Des consignes de réalisation, illustrées par un exemple de mise en situation, ont été conçues à l'attention des membres de la commission d'évaluation ainsi qu'une grille d'évaluation E32—Partie 1—Gestion d'une situation.

LES PERSONNELS Á CONVOQUER

1) Pour la préparation de l'épreuve :

- deux sapeurs-pompiers au minimum, sous-officiers, titulaires de la FAE (Formation d'Adaptation à l'Emploi) de chef d'agrès,
- au moins un enseignant chargé de la partie professionnelle.

Cette réunion aura pour objet de préparer plusieurs situations d'évaluation y compris les grilles intermédiaires pour que le candidat puisse procéder au tirage au sort d'un sujet. Un exemple de situation et sa grille intermédiaire sont proposés dans les consignes remises à la commission d'évaluation.

2) Pour le déroulement de l'épreuve :

- le candidat doit être averti qu'il doit se munir d'un Equipement de Protection Individuelle réglementaire (EPI) en adéquation à l'activité.
- deux sapeurs-pompiers au minimum, sous-officiers, titulaires de la FAE (Formation d'Adaptation à l'Emploi) de chef d'agrès,
- deux sapeurs-pompiers :
 - o **Intervention type 1** : un, jouera le rôle de conducteur et l'autre, le rôle d'équipier.
 - o **Intervention type 2** : un, jouera le rôle de chef d'équipe et l'autre, le rôle d'équipier.

A ce titre, ils doivent posséder les unités de valeur correspondantes à l'emploi.

- au moins un enseignant chargé de la partie professionnelle.

NOTA : le rôle de la victime, en cas de besoin, pourra être tenu par un des membres de la commission d'évaluation.

Baccalauréat Professionnel

« Sécurité - Prévention »

Session 2013

ÉPREUVE 3 : EPREUVE PRATIQUE PRENANT EN COMPTE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Sous-épreuve 32 : Protection des biens et de l'environnement

Partie 1 : Gestion d'une situation

Académie de :
Nom du candidat :
N° d'inscription :

Notée sur 40 (Coefficient 2)

Épreuves	Note		
E32 – Partie 1 : Gestion d'une situation	/40		

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E32-Partie 1

GESTION D'UNE SITUATION

ÉPREUVE PONCTUELLE

Compétences		
Capacité à conduire une équipe d'intervention (sur 16 points).	NOTE	/16
- Exprimer des ordres précis et concis (note entre 0 et 6 points).		/06
- Agir rapidement et avec efficacité (note entre 0 et 4 points).		/04
- Diriger et contrôler son personnel pour atteindre son objectif (note entre 0 et 6 points).		/06
Capacité à prendre des mesures conservatoires et à intervenir (sur 16 points).	NOTE	/16
- Mettre en œuvre le matériel en respectant la chronologie de la manœuvre (note entre 0 et 4 points).		/04
 Mettre en œuvre les mesures conservatoires et veiller à la sécurité de son personnel (note entre 0 et 6 points). 		/06
- Respecter les consignes et les procédures (note entre 0 et 6 points).		/06
Capacité à communiquer (sur 8 points).	NOTE	/08
- S'affirmer, au niveau de la communication, dans son rôle de chef d'agrès ou de chef d'équipe (note entre 0 et 4 points).		/04
- Rendre compte à sa hiérarchie (note entre 0 et 4 points).		/04

OBSERVATIONS	NOTE sur 40

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E32-Partie 1 Grille d'évaluation intermédiaire 1

Ce document a pour objet d'aider à l'évaluation du premier item de la capacité à prendre des mesures conservatoires et à intervenir, de la grille terminale E32-partie 1. En tout état de cause, <u>si le candidat est évalué « OUI »</u> dans le dernier item de la grille intermédiaire cidessous, cela signifie qu'il a mis en péril la vie des intervenants. La note zéro sur seize est attribuée à cette capacité.

Thème: Opération d'épuisement

Critères d'évaluation	oui	non	Observations
Effectue ou fait effectuer la mise à la			
terre dans le cas de l'utilisation du			
groupe électrogène			
Commande et contrôle la mise en			
œuvre du dispositif			
Détermine et supprime si possible la			
cause du sinistre			
Définit la hauteur d'eau et le volume à			
épuiser			
Vérifie l'adéquation moyen à			
disposition et volume à épuiser et			
prend les mesures adaptées si besoin			
Fixe le lieu de déversement			
Porte et fait porter les EPI adaptés			
Amarre la pompe électrique ou la ligne			
d'aspiration (MPE)			
NOTE			/16

Critères d'évaluation	oui	non	Justification
Commande ou réalise un geste			
mettant en péril la vie des intervenants			

Observations

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E32-Partie 1 Grille d'évaluation intermédiaire 2

Ce document a pour objet d'aider à l'évaluation du premier item de la capacité à prendre des mesures conservatoires et à intervenir, définie dans la grille E32-Partie 1. En tout état de cause, si le candidat est évalué « OUI » dans le dernier item cela signifie qu'il a mis en péril la vie des intervenants ou de la victime. La note zéro sur seize est attribuée à cette capacité.

Thème : Sauvetage par l'extérieur

oui

non

Critères d'évaluation

Cittoroo a craidation	ou.		O DOO! TALIO!!O
Porte les EPI (Equipements Protection Individuelle) adaptés.			
Vérifie la fermeture des mousquetons.			
Désigne et réalise 1 ou 2 points fixe(s) judicieux.			
Teste le ou les points fixe(s).			
Respecte les règles de sécurité.			
Prend soin du matériel.			
Contrôle sa corde avant son rangement dans le sac.			
Agit rapidement avec efficacité.			
Critères d'évaluation	oui	non	Justification
Commande ou réalise un geste mettant en péril la vie des intervenants ou de la victime			

Ministère de l'Éducation Nationale

Baccalauréat Professionnel

« Sécurité – Prévention »

Session 2013

ÉPREUVE 3 : EPREUVE PRATIQUE PRENANT EN COMPTE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Sous-épreuve 32 : Protection des biens et de l'environnement

Partie 1 : Gestion d'une situation

Notée sur 40 (Coefficient 2)

Épreuve pratique

Consignes aux commissions d'évaluation

DOCUMENT D'AIDE Á LA CONCEPTION DES SITUATIONS D'ÉVALUATION

E32-Partie 1: Gestion d'une situation

LE CONTEXTE

Cette épreuve a pour but de vérifier l'aptitude à intervenir du candidat en cas d'accident mettant en péril la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement. Elle prendra appui sur une situation simulée ou reconstituée qui permettra de vérifier si le candidat a acquis les compétences liées à la Formation Initiale des sapeurs-pompiers professionnels non officiers et à la Formation d'Adaptation à l'Emploi des caporaux de sapeurs-pompiers professionnels, chefs d'agrès d'un Véhicule Tout Usage (VTU). La situation proposée doit prendre en compte cette notion de commandement. Cette épreuve nécessite la prise en compte des notions de sécurité élémentaires. En conséquence, le candidat passera l'épreuve **en tenue réglementaire EPI** (Équipement de Protection Individuelle). Il ne pourra se prévaloir d'aucun document personnel.

LE LIEU

Les compétences à tester nécessitent une organisation particulière. Cette épreuve doit donc se dérouler dans les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS).

LES MOYENS MATÉRIELS

Les matériels nécessaires ne peuvent donner lieu à une liste précise, dans la mesure où ils sont fonction de la situation choisie. Toutefois, certains d'entre eux sont incontournables comme :

- un FPT (Fourgon Pompe Tonne) armé réglementairement,
- un VTU (Véhicule Tout Usage).

LES MOYENS HUMAINS

Pour que la situation soit réalisable, outre le candidat, il faut que soient présents trois figurants :

- un équipier,
- un conducteur.
- une victime (ce rôle pourra être joué par le conducteur s'il n'est pas utilisé par ailleurs).

Le candidat évalué tinedra le rôle de chef d'agrès ou de chef d'équipe en fonction de la situation proposée.



LA COMMISSION D'ÉVALUATION

Cette évaluation ne peut pas s'envisager sans la participation de deux sapeurs-pompiers, au minimum sous-officiers titulaires de la FAE (Formation d'Adaptation à l'Emploi) de chef d'agrès. Une ou plusieurs personne(s) enseignante(s), représente(nt) l'Education Nationale.

LE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Les situations d'évaluation seront construites et proposées par la commission d'évaluation. Elles s'appuieront sur deux types d'intervention. Le candidat procédera au tirage au sort d'un sujet sur une intervention de type 1 ou 2 :

- **intervention de type 1** : intervention impliquant l'utilisation du FPT. Dans ce cas, le candidat sera évalué en qualité de chef d'équipe. Le rôle de chef d'agrès doit être tenu par un membre de la commission.
- **intervention de type 2** : intervention impliquant l'utilisation du VTU. Dans ce cas, le candidat sera évalué en qualité de chef d'agrès.

L'évaluation de l'intervention de type 1 ne portera que sur une action effectuée par un seul binôme (attaque, alimentation, sauvetage par l'extérieur, etc.).

Préalablement à l'épreuve et en dehors du lieu de l'intervention, les membres de la commission procèdent aux contrôles administratifs et fournissent oralement les conditions de réalisation, dans le cas d'une intervention impliquant un FPT, ou par écrit, dans le cas d'une intervention impliquant un VTU (ticket de départ).

Pour l'intervention de type 1, le chef d'agrès donne ses ordres à son chef d'équipe. A partir de cet instant, la commission d'évaluation se trouve dans une situation d'observation. Elle n'intervient plus tant que l'action n'est pas terminée.

L'épreuve ne prévoit pas de temps de préparation. Elle se déroule sur une durée de 30 minutes, en deux temps :

- Partie 1: 20 minutes au maximum pour l'épreuve pratique. Tout candidat doit être interrompu si ce délai est dépassé. A contrario, une opération plus rapide est envisageable. Dans cette hypothèse, la commission enchaîne sur la partie suivante.
- **Partie 2**: 10 minutes au maximum pour l'entretien avec la commission. Elle a pour but de demander des compléments d'informations et/ou d'affiner certains items de la grille. Elle doit permettre également au candidat de justifier ses choix.

A l'issue de l'épreuve, la commission renseigne la grille d'évaluation jointe, sur une durée de 10 à 15 minutes.

L'ÉVALUATION

Elle prend appui sur une grille qui comporte trois parties :

- capacité à conduire une équipe d'intervention,
- capacité à prendre des mesures conservatoires et à intervenir,
- capacité à communiquer.

La première partie a pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à diriger efficacement le personnel placé sous son autorité et/ou écouter et/ou exécuter les ordres reçus.

La deuxième partie doit permettre de vérifier la mise en œuvre des mesures conservatoires adaptées à la situation et la maîtrise des techniques. En tout état de cause, si le candidat effectue ou fait effectuer une technique ou un geste dangereux, pour lui-même ou pour autrui, la note 0 sur 16 lui sera attribuée pour cette capacité.

La troisième partie doit être évaluée lors de toutes les situations de communication. Les critères à privilégier sont la clarté de l'expression et la force de conviction ou de persuasion.

LES THÈMES POSSIBLES

Intervention de type 1:

- sauvetage par l'extérieur (y compris spécifique),
- manœuvres d'établissement en binôme (M1, M2, M3, M4, M6),
- utilisation des échelles à main.
- etc.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive. Les conditions de réalisation seront précisées au candidat, dans ce cas, oralement (ordres réglementaires).

NOTA : les techniques liées au port de l'ARI (Appareil Respiratoire Isolant) seront prises en compte dans l'évaluation à chaque fois que la situation implique son utilisation.

Intervention de type 2:

- dégagement d'une personne bloquée dans un ascenseur,
- progression sur une toiture à l'aide du LSPCC (Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes), ou menace de chute de matériaux,
- opération d'épuisement,
- etc.

Cette liste n'est bien évidemment pas exhaustive. Les conditions générales de réalisation seront précisées au candidat, dans ce cas sous la forme d'un document écrit (exemple : ticket de départ,...)



E32-Partie 1 : Mise en situation (intervention de type 1)

Thème: Sauvetage par l'extérieur

1 - Information donnée au candidat

Le chef d'agrès désigne le personnel, indique le lieu de sauvetage et fixe les moyens d'accès.

Lors de l'exécution de la manœuvre, le chef d'agrès tiendra son rôle conformément aux textes en vigueur.

2 - Conditions de réalisation de l'épreuve

MISE EN SCENE

- > 1 candidat identifié comme chef d'équipe,
- > 1 équipier, sapeur-pompier,
- > 1 conducteur jouera le rôle du BAL (Binôme d'ALimentation) et écarte la victime lors de sa descente,
- > 1 victime,
- > 1 chef d'agrès, membre de la commission d'évaluation.

CONSIGNES A LA VICTIME

- > port du casque obligatoire.
- adulte conscient, signale avec insistance son appréhension du vide,
- victime consentante lors de la mise en place du triangle d'évacuation. Elle peut aider le candidat à sa demande,
- > phase de basculement dans le vide : la victime n'aide plus le candidat et ne manifeste plus d'appréhension au vide.

MATERIEL NECESSAIRE

- > 1 LSPCC (Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes).
- > 1 bâtiment adapté ou une tour d'exercice.



E32 - Partie 1 : Mise en situation (intervention de type 2)

Thème: Opération d'épuisement.

1-INFORMATION DONNEE AU CANDIDAT SOUS FORME DE TICKET DE DEPART



2-CONDITIONS DE REALISATION DE L'EPREUVE

MISE EN SCENE

- > 1 candidat chef d'agrès du VTU,
- > 2 équipiers, sapeurs-pompiers,
- > 1 témoin, membre de la commission d'évaluation.

CONSIGNES AU TEMOIN

Donne l'information au candidat de la présence d'un congélateur dans la cave.

MATÉRIEL NECESSAIRE

- ➤ 1 VTU.
- > 2 ERP (Émetteurs/Récepteurs Portatifs),
- > 1 pompe électrique et son groupe électrogène portable ou une MPE (Moto Pompe d'Épuisement).
- > 1 ticket de départ.



Consignes d'organisation

Épreuve 3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnelle.

Épreuve 32-Partie 2 : Capacité physique des candidats à intervenir

Cette épreuve prend appui sur les tests de conditions physiques, par sondage, des sapeurspompiers professionnels. Elle consiste à vérifier les aptitudes du candidat à l'endurance cardio-vasculaire et à réaliser des appuis faciaux. Il n'est pas nécessaire de prévoir une préparation spéciale au préalable à la journée de déroulement des tests. En effet, deux épreuves physiques sont testées selon des barèmes précis définis dans les consignes de réalisation. Elle se déroule sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

LES PERSONNELS Á CONVOQUER

Pour le déroulement de l'épreuve :

- le candidat : ce dernier doit être averti qu'il doit se munir d'un équipement de sport adapté aux activités,
- deux sapeurs-pompiers au minimum, dont au moins un OSSP (Opérateur Sportif Sapeurs-Pompiers) ou un ESSP (Educateur Sportif Sapeurs-Pompiers) :
- au moins, un enseignant chargé de la partie Education Physique et Sportive.

Ministère de l'Éducation Nationale

Baccalauréat Professionnel

« Sécurité - Prévention »

Session 2013

ÉPREUVE 3 : EPREUVE PRATIQUE PRENANT EN COMPTE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Sous-épreuve 32 : Protection des biens et de l'environnement

Partie 2 : Capacité physique du candidat à intervenir

Académie de :
Nom du candidat :
N° d'inscription :

Notée sur 40 (Coefficient 2)

Épreuves	Note
E32 – Partie 2 : Capacité physique du candidat à	/40
intervenir	/40

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE E32 - Partie 2

CAPACITE PHYSIQUE DES CANDIDATS A INTERVENIR

ÉPREUVE PONCTUELLE

	Performance	Notes
Compétences Physiques		
Test de Luc Léger	Paliers :	/20
Test des appuis faciaux	Pompes :	/20

E32 partie 2 : Moyenne des deux tests sur 40	/40

Ministère de l'Éducation Nationale

Baccalauréat Professionnel

« Sécurité – Prévention »

Session 2013

ÉPREUVE 3 : EPREUVE PRATIQUE PRENANT EN COMPTE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Sous-épreuve 32 : Protection des biens et de l'environnement

Partie 2 : Capacité physique des candidats à intervenir

Notée sur 40 (Coefficient 2)

Épreuve pratique Consignes aux commissions d'évaluation

DOCUMENT D'AIDE Á LA CONCEPTION DES SITUATIONS D'ÉVALUATION

E32-Partie 2 : CAPACITÉ PHYSIQUE DES CANDIDATS Á INTERVENIR

LE CONTEXTE

Cette épreuve a pour but d'évaluer la capacité physique du candidat à intervenir. Elle prendra support, par sondage, sur les tests de condition physique des sapeurs-pompiers professionnels. La durée de l'épreuve est prévue sur 30 minutes. Deux activités seront imposées au candidat par la commission d'évaluation (voir grille jointe).

LE LIEU

Il est souhaitable de profiter de la logistique mise à disposition par les SDIS lors des épreuves E31 et E32 – Partie 1 pour faire passer cette épreuve. Un autre lieu peut être choisi, à condition de respecter les conditions matérielles définies ci-dessous.

LES MOYENS MATÉRIELS

- terrain plat d'au moins 22 mètres permettant de marcher ou courir,
- générateur de bip ou supports sonores fournis par les SDIS,
- tapis de sol.

LA COMMISSION D'ÉVALUATION (activités 1 et 2)

Cette évaluation ne peut pas s'envisager sans la participation d'au moins un OSSP (Opérateur Sportif de Sapeurs-Pompiers) ou ESSP (Educateur Sportif de Sapeurs-Pompiers) et d'un représentant de l'Education Nationale, professeur d'Education Physique et Sportive de préférence.

LE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve prendra appui sur deux activités :

ACTIVITÉ 1 – LUC LÉGER

Cette épreuve se déroule sur un terrain plat, d'au moins vingt mètres de longueur, sur lequel le candidat doit effectuer des allers et retours tout en respectant un rythme imposé. Le test prend fin sur demande de la commission d'évaluation. Elle durera environ 20 minutes. Une fois l'observation terminée, les performances sont traduites en note à partir de l'abaque cijoint.



ACTIVITÉ 2 – APPUIS FACIAUX

Cette épreuve consiste à demander au candidat à réaliser des pompes. Elle ne nécessite donc pas de matériel spécifique hormis un tapis de sol. Elle durera environ 5 minutes. Les pompes seront réalisées de manière continue. Elles devront être régulières. Le test prend fin sur demande de la commission d'évaluation (par exemple, rupture de continuité, ...) ou lorsque la performance maximale attendue par l'abaque joint, est atteinte.

L'ÉVALUATION

Voir abaque ci-dessous :

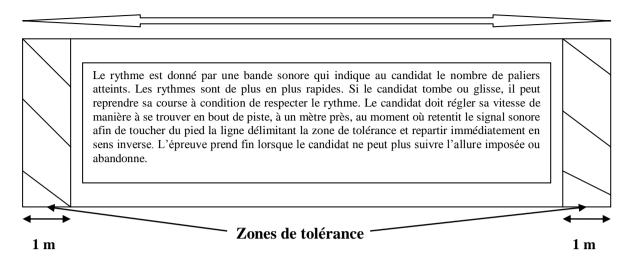
Abaques Luc Léger et Pompes

Note	LUC LEGER		POMPES	
	Paliers		Répétitions	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1	5	4	2	1
2	5,5	4,5	4	2
3	6	5	6	3
4	6,5	5,5	8	4
5 6	7	6	10	5
6	7,5	6,5	12	6
7	8	7	14	7
8	8,5	7,5 8	16	8
9	9	8	18	9
10	9,5	8,5	20	10
11	10	9	22	11
12	10,5	9,5	24	12
13	11	10	26	13
14	11,5	10,5	28	14
15	12	11	30	15
16	12,5	11,5	32	16
17	13	12	34	17
18	13,5	12,5	36	18
19	14	13	38	19
20	14,5	13,5	40	20



TEST DE LUC LEGER

20 mètres



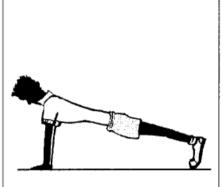
TEST APPUIS FACIAUX

Position de départ (position haute) :

- pieds écartés de 10 cm, en appui sur la face inférieure des orteils :
- bras tendus:
- mains en appui sur le sol, écartées de la largeur des épaules (placées au-dessous des épaules);
- corps en ligne (tête, tronc, fesses, genoux, pieds).

Position basse :

- bras fléchis ;
- garde le corps en ligne droite, poitrine à 5 cm environ du sol.



L'évaluateur :

- fait une démonstration en réalisant parfaitement le mouvement ;
- fait réaliser 1 ou 2 essais avant de commencer l'épreuve pour corriger les mauvaises positions des candidats (creux au niveau des lombaires ou fesses montées) ;
- fait corriger si nécessaire, les positions au cours du test ;
- arrête le test lorsque le candidat n'effectue plus le bon mouvement du fait de la fatigue ;
- inscrit sur la fiche de résultats le nombre de pompes réalisées.

Le candidat :

- garde le corps en ligne droite durant tout le mouvement ;
- marque clairement la position haute et la position basse ;
- n'escamote pas le mouvement ;
- descend à 5 cm environ du sol à chaque répétition ;
- ne se laisse pas tomber en descendant;
- garde les bras dans l'alignement;
- n'écarte pas les coudes ;
- suit la cadence imposée ;
- réalise un maximum de pompes.